Affiché le

SLOW

ID: 034-213400575-20220926-DEL2022\_09\_04-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 26 septembre 2022

N° 2022/09-04

BUDGET 2022 - ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

## **ABSENTS REPRESENTÉS:**

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2 Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

## **ABSENT EXCUSE:**

Jean Baptiste PRINGUEY

## **MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :**

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

ID: 034-213400575-20220926-DEL2022\_09\_04-DE

Affiché le

510~

Amene ie

## Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

## N° 2022/09-04

#### BUDGET 2022 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

La présente Décision Modificative permet d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif en fonction des informations portées à notre connaissance depuis le vote du budget :

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit ainsi d'enregistrer une augmentation de 224 500 € des crédits pour financer des dépenses non prévues au budget, soit :

- + 180 000 € au chapitre 011 « charges à caractère général » suite notamment à la hausse du prix du gaz et de l'électricité,
- + 17 000 € au chapitre 012 « charges de personnel » pour permettre de financer les recrutements supplémentaires d'intermittents au Kiasma, le nombre de spectacles ayant fortement augmenté,
- + 25 000 € au chapitre 66 « charges financières » notamment pour les intérêts courus non échus à comptabiliser suite à l'inscription d'un nouvel emprunt à la présente Décision Modificative,
- + 2 500 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour les subventions exceptionnelles présentées au présent Conseil Municipal,

Ce supplément de dépenses est financé en partie par le chapitre des dépenses imprévues (qui est ainsi diminué de 150 000 €) et par :

- + 20 000 € de recettes au chapitre 70 « produits du domaine » pour les redevances d'occupation du domaine public dont les encaissements sont plus importants que prévu,
- → + 54 500 € au chapitre 74 « dotations et participations » pour correction de la Dotation Globale de Fonctionnement suite à la notification de celle-ci.

Au niveau des dépenses réelles d'investissement, la Décision Modificative permet de faire quelques corrections notamment de nature comptable, ce qui représente une variation de 10 000 € de celles-ci :

Au niveau des recettes réelles d'investissement, le report de quelques mois de la signature des actes de cessions des deux terrains au lotissement Via Domitia conduit à diminuer le chapitre 024 « produit des cessions » de 3 404 000 € :

- lot 4 du lotissement VIA DOMITIA II au GIHP : 1 150 000 €
- lots 1, 2 et 3 du lotissement VIA DOMITIA II aux sociétés MUHAN INVEST et AEKO : -2 253 310 €.

Cette diminution de recettes est compensée par 153 300 € supplémentaire de FCTVA suite à la notification de la compensation pour les investissements de 2021.

Il convient donc d'inscrire un supplément d'emprunt à hauteur de 3 260 700 €.

La présente Décision Modificative s'équilibre ainsi à + 84 500 € en dépenses et en recettes :

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID: 034-213400575-20220926-DEL2022\_09\_04-DE

#### Suite de la délibération N°2022/09-04

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 :

Chap.	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	180 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 000,00
022	Dépenses imprévues	-150 000,00
Total des dépenses de gestion courante		47 000,00
66	Charges financières	25 000,00
Total des dépenses financières		25 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	20 000,00
74	Dotations et participations	54 500,00
Total des recettes de gestion courante		74 500,00
TOTAL	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<b>7</b> 4 500,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
21	Immobilisations corporelles	55 500,00
23	Immobilisations en corus	-45 500,00
Total d	es dépenses d'équipement	10 000,00
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	153 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 260 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-3 404 000,00
Total des recettes financières		10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 000,00

#### Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

#### La proposition est adoptée à la majorité

Pour: 26 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

Abstention: 1 (Jacques BURGUIERE)

Contre: 7 (Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.)

Suite de la

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID: 034-213400575-20220926-DEL2022\_09\_04-DE

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

**LE MAIRE** 

Frédéric LAFFORGUE